

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14938*
1er avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 31 MARS 1982 ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à la lettre datée du 17 mars 1982 (A/37/118-S/14910), adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël, je souhaite attirer immédiatement votre attention sur la campagne d'intimidation politique, d'assassinats et de tentatives d'assassinats que l'OLP mène avec une intensité accrue contre les Arabes palestiniens de Judée, de Samarie et du secteur de Gaza qui ont manifesté leur désir de vivre en paix avec Israël.

Dans le courant de la journée, M. Kamal Al-Fatafta, personnalité éminente d'une association de villages de la région d'Hébron, a été gravement blessé par une explosion qui s'est produite au moment où il ouvrait la portière de sa voiture, piégée par les terroristes de l'OLP.

Je rappelle qu'au cours de la nuit du 12 mars 1982, un tir de barrage a frappé la demeure de M. Fahri Issah Ismail, autre personnalité éminente d'une association de villages de la région de Ramallah (voir la lettre datée du 17 mars 1982 adressée par le Représentant permanent d'Israël au Secrétaire général) (A/37/118-S/14910).

Ces actes terroristes sont les derniers en date d'une longue série d'assassinats et de tentatives d'assassinats perpétrés par l'OLP contre des personnalités arabes palestiniennes de premier plan. Les attaques de l'OLP font partie d'une campagne systématique visant à intimider les personnes qui refusent le terrorisme et désirent coopérer et coexister en paix avec Israël.

La responsabilité de ces menaces dirigées contre les dirigeants arabes de Judée, de Samarie et du secteur de Gaza, incombe également dans une large mesure à la Jordanie. Il faut rappeler que le Premier Ministre de Jordanie, agissant en sa qualité d'administrateur de la loi martiale, a menacé d'inculper les habitants de Judée et de Samarie de trahison et de leur infliger des peines de mort s'ils se montrent favorables à la paix avec Israël en participant aux associations de villages (voir la lettre mentionnée ci-dessus).

x Nouveau tirage pour raisons techniques.

S/14938*

Français

Page 2

Le but et la nature de ces actions et de ces menaces criminelles sont clairs. Ils visent délibérément et de sang-froid à faire échec, dans toute la mesure du possible, au processus de paix engagé au Moyen-Orient.

J'ai l'honneur de vous demander de faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Aryeh LEVIN

